

KATANGA :
**SÉRIE « FOIRE INTERNATIONALE
 D'ELISABETHVILLE » DE 1961.**

Par Dr. Roger BAURAIN

Le 11 juillet 1960 Moïse Tshombé, ainé de 11 enfants et descendant direct de Mwata Yamvo, roi Lunda, proclame, avec le soutien de la Belgique, la sécession du Katanga, moins de deux semaines après l'Indépendance du Congo. La Constitution du Katanga sera signée par Tshombé le 5 août 1960. Cette sécession prendra fin le 14 janvier 1963.

Jusqu'à l'apparition des premières émissions provisoires le 12 septembre 1960, seul l'emploi des timbres de la République du Congo et du Congo Belge était possible. Ces émissions provisoires étaient en fait des timbres de la République du Congo surchargés en noir « KATANGA ».

Une première émission de valeurs postales du Katanga eut lieu le 1^{er} mars 1961, comprenant 14 valeurs, de 0,1 à 100 frs avec comme sujets l'art katangais.

Le 7 juin 1961, l'arrêté n°80/271 de l'Etat du Katanga concerne la 2^{ème} émission des valeurs postales du Katanga, série dite « Foire Internationale ». Ses articles proclament qu'il sera procédé à partir du 8 juillet 1961 à la vente des six vignettes (0,5 – 1,0 – 2,5 – 3,5 – 5,0 et 6,5 frs.) qui auront cours légal dès le jour de la mise en vente.

Les timbres de format 41 x 26 mm comprenaient 3 motifs abstraits différents, symbolisant les techniques modernes : agriculture, industrie et commerce (fig.1). Ils furent vendus par souscription et par série entière durant les quinze jours d'ouverture de la Foire Internationale d'Elisabethville, soit du 8 au 23 juillet 1961.

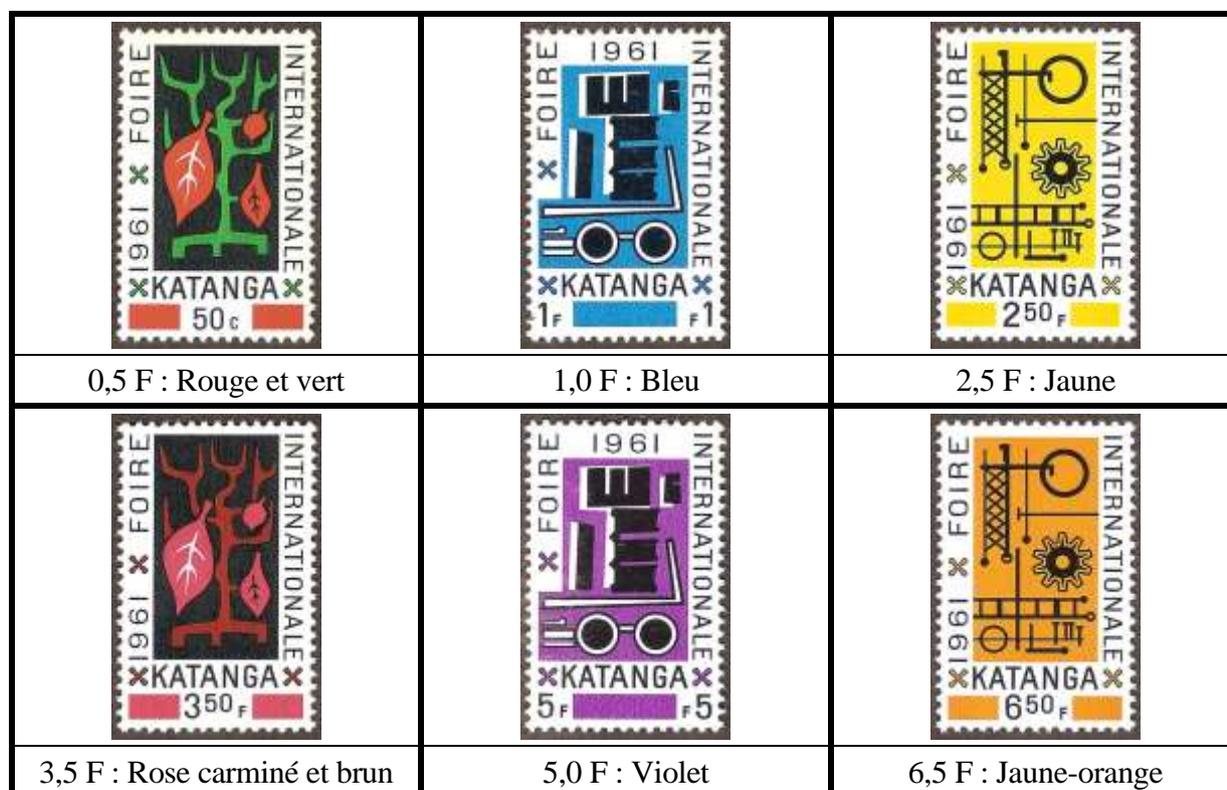


Figure 1 : la série « Foire Internationale d'Elisabethville ».

Cent mille séries furent imprimées à raison de 50 timbres, dentelés 11,5 par feuille.

L'impression par héliogravure fut réalisée par la S.A. Hélio Courvoisier à la Chaux De Fonds (Suisse), sur du papier contenant des fils de soie.

La période de validité de ces timbres allait du 8 juillet 1961 au 16 janvier 1963.

Ces timbres ont été gravés par le belge Claude CHARLIER, qui a également gravé les pièces de 1 fr et de 5 frs du Katanga (fig. 2.) à la demande du Ministre des Finances du Katanga, Jean-Baptiste KIBWE. Ces pièces ont ensuite été frappées en 1961, en bronze et en or, par la Monnaie de Birmingham (UK). Les pièces de 1 fr et de 5 frs sont identiques, sauf pour la valeur faciale, et représentent au recto la croisette du Katanga et au verso un régime de banane.



Figure 2a : recto et verso de la pièce de 1 fr en cuivre, gravée par Charlier.



Figure 2b : recto et verso de la pièce de 5 frs en or, gravée par Charlier.



Claude CHARLIER est né à Namur en 1930. Après des Etudes à l'Ecole d'Art de Maredsous où il apprit la gravure et le travail des métaux, il fit son service militaire en 1952-53 comme décorateur de la nouvelle caserne de Kamina (Katanga). En 1954 il revint au Katanga, et en 1956 fut contacté par l'architecte Paul STREBELLE pour créer une sculpture devant orner le théâtre d'Elisabethville qu'il érigeait.

En 1956 il est nommé Professeur à l'Académie d'Elisabethville et il en devient Directeur en 1961 jusqu'en 1980.

Il revient alors en Belgique, dirigeant l'Académie du soir à Namur et prend sa pension en 1995.

Références :

- Léopold Verbist : *Claude Charlier, graveur van de munten van Katanga*. Echo Numismatica Tienen. 2007
- Wikipedia et divers autres sites internet relatifs au Katanga.